

## **Compte rendu de la séance du 26 mai 2020**

Secrétaire(s) de la séance:

Arthur NAUTHONIER

### **Ordre du jour:**

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- ELECTION DU MAIRE
- CREATION DES POSTES D'ADJOINTS ET ELECTION
- CREATION DES POSTES DES CONSEILLERS DELEGUES
- ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### **Délibérations du conseil:**

#### **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS ( D 2020 038)**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En application de l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'Assemblée, il est proposé la création de 7 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de 7 postes d'adjoints.

## CREATION DES POSTES DE CONSEILLERS DELEGUES ( D 2020 039)

Suite à la délibération portant création de 7 postes d'adjoints, il est proposé de créer 7 postes de conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité la création de 7 postes de conseillers municipaux délégués.

## ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ( D 2020 040)

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être renouvelé.

Présidée par le Maire, cette assemblée comprend en nombre égal des membres désignés par le conseil municipal en son sein et des membres désignés par le maire parmi des personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune après consultation des organismes concernés.

Suite à cet exposé, Madame le Maire propose le nombre de 15 administrateurs ainsi répartis :

- Mme le Maire, Présidente de droit
- 7 conseillers municipaux
- 7 membres d'organismes divers

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition et élit les conseillers municipaux dont les noms suivent, étant précisé que la liste proposée tient compte de la représentation proportionnelle telles qu'issue des résultats aux élections municipales :

- Mme Joëlle MAZET (Arpajon pour tous)
- M. Guy SAINTE-MARIE (Arpajon pour tous)
- Mme Elisa BASTIDE (Arpajon pour tous)
- Mme Nathalie BESSIERES (Arpajon pour tous)
- M. André PRAT (Arpajon pour tous)
- Mme Marie-Laure ANDRIEU (Arpajon pour tous)
- M. Philippe SENAUD (Avançons pour Arpajon-sur-Cère)